

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU COMITE SYNDICAL DU 5 AVRIL 2018**

**Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires**

**Nombre de membres votants : 22**

<b>Titulaires présents :</b>	<b>16</b>
<b>Titulaires représentés :</b>	
<b>Suppléants :</b>	<b>6</b>
<b>Procurations :</b>	<b>0</b>

L'an deux mille dix-huit, jeudi 5 avril 2018 à 17 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Villeneuve-lès-Bouloc sous la présidence de Philippe PETIT, Président.

### **Délégués titulaires présents :**

CC des Coteaux du Girou :	MM. BOUCHE J., CUJIVES D., GRANDJACQUOT D., VINTILLAS E.
CC du Frontonnais :	MM. DUPUY D., NADALIN D., MIQUEL D., PETIT Pa., PETIT Ph.
CC des Hauts Tolosans :	MM. BOISSIERES J., CLUZET A., ESPIE J-C., JANER G.
CC Val'Aïgo :	M. DUMOULIN J-M, Mme GAYRAUD I. et M. SALIERES J-L.

### **Délégués titulaires représentés :**

CC des Coteaux du Girou :	M. CALAS D. représenté par M. ANJARD N. (Suppléant) ; M. PLICQUEP. représenté par M. BLANC Ch. (Suppléant)
CC du Frontonnais :	M. GALLINARO A. représenté par Mme TIRMAN S. (Suppléante)
CC des Hauts Tolosans :	M. DULONG D. représenté par M. MARTIN G. (Suppléant) ; Mme AYGAT C. représentée par Mme OGRODNIK P. (Suppléante) ; Mme FRAYARD C. représentée par M. SANCHEZ P. (Suppléant)

### **Délégués titulaires absents ou excusés :**

CC des Coteaux du Girou :	M. ROUMAGNAC L.
CC du Frontonnais :	MM. CAVAGNAC H., PAPILLAULT P., VASSAL J-P.
CC des Hauts Tolosans :	MM. ANSELMEE, LAGORCE P., ZANETIL.
CC Val'Aïgo :	MM. LAVIGNOLLE V., OGET E.

## **Délibération n° 2018 / 10**

### **Objet : Adoption du Compte Administratif 2017**

Le Président expose à l'Assemblée les conditions d'exécution du Budget Principal 2017 du Syndicat Mixte et présente le Compte Administratif annexé à la présente délibération.

Après avoir examiné l'exécution du Budget, détaillé les dépenses effectuées et les recettes encaissées, dont la synthèse se présente comme suit :

Synthèse CA 2017 - SM du SCoT du Nord Toulousain			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère Gal	34 798.06 €	Dotations, subventions CD31	42 500.00 €
Autres charges GesP courante	18 579.67 €	(subv. PCAET rattachée) ADEME	18 086.68 €
Charges de personnel	196 749.26 €	et participations CC	271 982.30 €
Dépenses imprévues	0.00 €	Atténuation de charges	10 111.61 €
Op d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	11 428.50 €		
<b>Total Exercice</b>	<b>261 555.49 €</b>	<b>Total Exercice</b>	<b>342 680.59 €</b>
<p>Résultat Exercice 2017 : 81 125.10 €            Report de l'exercice N-1 : 88 634.23 €  <b>Résultat à affecter sur le BP 2018 : 169 759.33 €</b></p>			
Synthèse CA 2017 - SM du SCoT du Nord Toulousain			
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Immobilisations incorporelles	24 517.96 €	Op d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	11 428.50 €
dont frais d'études (PCAET)	19 420.56 €	FCTVA	612.09 €
Immobilisations corporelles	6 812.32 €	Subvention d'investissement	0.00 €
		Emprunt	0.00 €
<b>Total Exercice</b>	<b>31 330.28 €</b>	<b>Total Exercice</b>	<b>12 040.59 €</b>
<p>Résultat Exercice 2017 : - 19 289.69 €            Report de l'exercice N-1 : 61 688.32 €  <b>Résultat à affecter sur le BP 2018 : 42 398.63 €</b>            Restes à réaliser 2017 : 18 011.77 €</p>			

Après que Monsieur le Président se soit retiré, conformément à la législation, M. VINTILLAS Edmond, premier Vice-président et doyen de l'Assemblée, désigné par le Comité syndical pour prendre momentanément la présidence, procède au vote.

Considérant que le Compte Administratif dressé pour l'exercice 2017 par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Le Comité Syndical, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

**Article 1er :** D'APPROUVER le Compte Administratif de l'exercice 2017 du Budget Principal.

**Article 2 :** DE NOTIFIER le Compte Administratif et la présente délibération au représentant de l'Etat et au Receveur du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Date de la convocation : 29/03/2018  
Date d'affichage : 29/03/2018  
Certifié exécutoire le : 18/04/2018  
Affichée le : 18/04/2018

Philippe PETIT,  
Président

